

DECRET N° 92-110 du 04 Mai 1992

Portant Approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1992 de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 89-336 du 29 Août 1989 portant approbation des Statuts de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires ;
- VU le Décret N° 92-18 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- SUR Rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 Avril 1992.

DECRETE :

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1992 de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) tel qu'il est annexé à ce Décret.

.../...

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 04 Mai 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



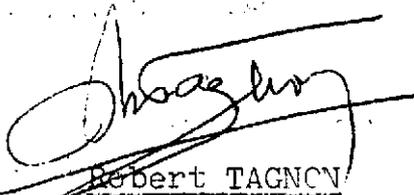
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



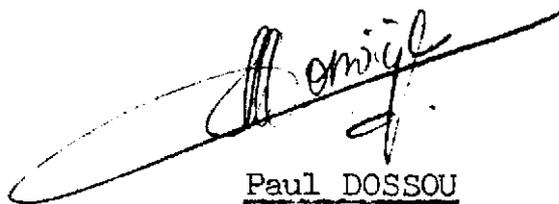
Robert TAGNOC

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,



Florentin MITO-BABA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Amplifications : PR 6 AN 4 CS 4 MESGPR 4 MPRE 4 MTEP 4 MF 4 SGG 4
AUTRES MINISTRES 16 DCF-DSDV-DB-DTCP-DI 5 DPE-INSAE-DLC 3 UNB
FASJEP-ENA 3 IGAA-DCCT-GCONB 3 CSM 1 J.O. 1.